

n'a pas encore trouvé la lampe pratique pour l'acétylène.

Le pétrole et l'huile seuls ont des appareils pratiques, mais l'huile est chère et le pétrole n'est pas sans danger ni sans mauvaise odeur.

On s'est tourné dans ces dernières années du côté de l'alcool.

Voyons où en est la question de l'éclairage à l'alcool, c'est le *Moniteur de l'Industrie du Gaz et de l'Electricité* qui va nous renseigner.

On a déjà parlé de la substitution de l'alcool au pétrole dans l'éclairage, substitution extrêmement intéressante pour l'agriculture et pour la richesse des pays qui produisent de l'alcool et pas de pétrole.

La Société nationale d'agriculture, dans ses études faites sur cette question, a formulé des conclusions défavorables à l'utilisation de l'alcool pour l'éclairage et la force motrice, parce que l'alcool, avec les divers frais dont il est grevé, coûte plus cher que le pétrole.

Cependant, il n'est pas téméraire de prédire qu'avant peu nous verrons l'alcool employé dans les lampes où l'on ne brûle actuellement que du pétrole, et dans les moteurs qui ne consomment que des huiles minérales.

Or, passant l'autre jour boulevard des Capucines, à Paris, je vis un magasin des plus coquets, fraîchement installé, portant l'inscription suivante : *Société d'éclairage, de chauffage et de force motrice par l'alcool.*

C'était tout à fait mon affaire, j'entrai et je priai la personne qui occupait le magasin de vouloir bien me dire de quelle façon la Société utilisait l'alcool, notamment pour l'éclairage.

Cette dame, très obligeamment, me fit les honneurs d'une lampe à alcool, système Denayrouse, qui—c'était vers six heures du soir—éclairait superbement. Cette lampe utilise des vapeurs d'alcool carburé arrivant par capillarité à la partie supérieure d'une mèche, elle les mélange intimement à l'air ambiant et fait arriver ce mélange bien composé, avec une vitesse convenable, sous un manchon incandescent—genre Auer—disposé sur un bec de forme et de dimensions convenablement appropriées.

Le mécanisme de cette lampe est fort simple, et la lumière qu'elle donne, qui est fort belle, est, m'a-t-on dit, cinq fois meilleur marché que celle du gaz ordinaire, six fois moins coûteuse que l'incandescence électrique, sept fois moins chère que la lampe à huile et trois fois

moins dispendieuse que la lumière du pétrole. De plus cette lampe n'exige pas de verre, ne suinte pas, ne file pas, ne fume pas, ne sent pas, ne noircit pas les plafonds et elle peut être versée sans inconvénient.

Ce sont des avantages incontestables. Le malheur, c'est que ces lampes coûtent : les petites, 40 fr. (8.00) ; les moyennes, 90 fr. (\$18.00), et celles du grand modèle de luxe, 150 fr. (\$30.00) ; il est vrai que le pouvoir éclairant de ces dernières est de 200 à 300 bougies ; mais, vraiment, ce n'est pas encore l'éclairage par l'alcool à la portée de tout le monde.

Je demandai, en effet, s'il n'y avait pas d'autre modèle de lampe à la portée des petites bourses. La réponse fut négative.

Quoiqu'il en soit, il est désormais acquis qu'à l'heure actuelle on peut s'éclairer au moyen de lampes à alcool dans des conditions au moins aussi économiques, quant au combustible, qu'avec les lampes employées jusqu'à ce jour.

C'est un résultat extrêmement important, que je suis heureux de faire connaître ici. La question de l'utilisation de l'alcool pour l'éclairage a donc fait un pas considérable, et il faut espérer qu'avant peu on fera des lampes à l'usage de tout le monde, comme celle dans lesquelles on brûle aujourd'hui du pétrole dans toutes les maisons en ville et à la campagne.

Pour cela, il faut deux choses : d'abord des lampes, c'est l'affaire des inventeurs ; ensuite des facilités données par l'Etat aux consommateurs d'alcool d'éclairage, c'est ce dont s'est préoccupée l'*Association pour l'emploi industriel de l'alcool*, qui a lancé une pétition en vue d'obtenir des pouvoirs publics les facilités en question.

La maison Laporte, Martin & Cie, sont les agents de l'importante maison W. H. Flett de Londres, fabricants de marines de toutes descriptions. Cette marque est en grande vogue en Angleterre et ne peuvent manquer de plaire aux connaisseurs ici.

La maison A. Robitaille & Cie, 354 et 356 rue St-Paul, vient de recevoir son importation d'automne de cognac Sorin. Elle est maintenant en mesure de pouvoir répondre à toutes les demandes d'ici au printemps pour cette excellente marque de brandy dont la vente augmente sans cesse, ce qui prouve qu'un bon article fait toujours son chemin.

On trouvera à la même maison d'excellent raisin de Malaga, nouvelle récolte à des prix avantageux.

A signaler aussi les harengs en quart et demi-quart et la morue salée, nouvelle pêche, desquels MM. A. Robitaille & Cie, font une spécialité.

## LE PRESIDENT KRUGER

SA VIE, SON CARACTÈRE, SA FORTUNE

On sait que le président Kruger a été invité à venir résider en Belgique, au château d'Anderlecht, mis, par son propriétaire, M. Oswald d'Aymeries, à la disposition de "l'oncle Paul." Belge de naissance, mais Hollandais d'origine, M. d'Aymeries professe la plus vive admiration pour les Boers, et c'est ce sentiment qui l'a poussé à offrir un asile à leur chef proscrit, voulant que la Belgique ait l'honneur de servir de refuge à l'illustre vieillard et à sa famille.

Des notes viennent justement de paraître dans la *Revue des Revues*, sous la signature de M. Stead, et grâce à elles, on connaît mieux la physionomie originale d'un chef d'Etat qui restera une figure historique. Le président Kruger est d'une piété rigide. La Bible est son livre de chevet. Il la possède à fond, la cite souvent et la commente d'une façon pittoresque, témoin cette anecdote : un de ses amis lui déclarait un jour ne pas comprendre le mystère de la Sainte-Trinité ; le président, après avoir tancé vertement ce sceptique, lui tint alors ce langage :

"Prenez une chandelle, lui dit-il, qu'avez-vous ? Le suif, qui est le Père ; la mèche, qui est le Fils, et la flamme qui est le Saint-Esprit. Et cependant, quoiqu'il y ait là trois choses distinctes, vous admettez qu'elles ne font qu'une, c'est à dire la chandelle. Eh bien ! si ces choses-là sont possibles dans ce que vous voyez tous les jours sous vos yeux, pourquoi doutez-vous de ce qui est dit dans la Bible ?"

Ce lecteur assidu de la Bible a l'habitude des paraboles et, dans les actes de sa vie publique, il se sert volontiers de comparaisons imagées. A un fonctionnaire qui demandait à se rapprocher de Pretoria, il répondit un jour, ce qui suit :

"Je ne suis pas un homme d'Etat je ne suis qu'un fermier, et dans ma ferme, quand on attelle les bœufs à un char, on met toujours le plus indocile à portée du fouet, tandis que l'on place en avant ceux à qui l'on peut se fier pleinement. De cette façon, il n'y a que les bêtes récalcitrantes qui reçoivent les coups dont elles ont besoin, tandis que les bons bœufs peuvent fort bien ne pas être atteints par le fouet. Il en est de même du gouvernement. Quand j'ai affaire à des fonctionnaires indisciplinés, je les tiens à portée de la main pour pouvoir leur